

Procès-verbal séance du 10 Mars 2022

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Représentés **Mme MALLET** **(procuration à Mr RAFFESTIN)**
 Mr THOR **(procuration à Mr TASSEZ)**
 Mr ADAM **(procuration à Mr TURPIN)**
 Mme MOLENAT **(procuration à Mme RENIER)**
 Mr BOUILLO **(procuration à Mr DUVAL)**
 Mme GUIMARD **(procuration à Mme ABDELLALI)**
 Mr FAURE **(procuration à Mr BOULET-BENAC)**

Madame GELOTTE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 10 février 2022** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire communique les décisions prises pour le mois de février

DECISIONS JANVIER 2022			
N°	DATE	INTITULE	MONTANT
004	27.01	Acte sous-traitance - Modificatif Lot n°1 - Réhabilitation des réseaux électriques - Sous traitance - Entreprise Atlantique Réhabilitation (44) : Montant global inchangé TF: 4 634,55€ / TO1: 2 221,60€ / TO2: 18 477,02€ / TO3: 18 848,23€ / TO4 : 15 997,40€	59 908,80 € HT
005	28.01	Avenant - Convention Contrat de Cession - Spectacle La Forge - Production Sofia Label - Spectacle "Hip,Hip,Hip" - 05/03/2022	3 852,60 € TTC
006	28.01	Avenant - Convention Contrat de Cession - Spectacle La Forge - Compagnie Chat Pitre - Spectacle "Cherche jeune fille pour baby-sitting" - 29/05/2022	1 300,00 € TTC
007	28.01	Contrat d'exploitation de distributeur automatique d'accessoires de piscine - Durée 5 ans - Société TOPSEC France (94)	Redevance 10% du CA

DECISIONS FÉVRIER 2022			
N°	DATE	INTITULE	MONTANT
008	01.02	Contrat de maintenance annuel des pompes de la piscine - Société Saet (18) - Annule et remplace la décision du maire n°2022-001 en date du 04 janvier 2022	2 195 € HT

> Projet de délibération n°2022/02/01 relatif à la sécurisation de la route des Naudins : demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) – nouvelle rédaction

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux lors de la séance précédente. Les services préfectoraux demandent que la délibération comprenne également l'approbation du projet ainsi que l'inscription de la dépense au budget communal 2022.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'opération de sécurisation de la route des Naudins estimée à 523 496,43 € HT comprenant notamment :

11. la création d'un réseau d'eaux pluviales,
12. l'enfouissement des réseaux secs, enfouissement qui permettra de libérer et d'embellir l'espace visuel,
13. la reprise en partie du réseau d'assainissement,
14. la réfection des canalisations d'eau potable,
15. la création de stationnement,
16. la création d'espaces paysagers,
17. la création de voies partagées,
18. la création de passage piétons afin de sécuriser la traversée,
19. la création de deux plateaux sur élever permettant l'abaissement de la vitesse.
20. la réfection de la couche de roulement.

- approuve le plan de financement de l'opération relatif à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux comme suit :

DEPENSES	HT	RESSOURCES	Mtt	%
Travaux préalables	34 609,15	DETR 2022	139 186,22	50%
Voirie - trottoirs	152 496,40	Participation Commune	139 185,21	50%
création réseau eaux pluviales	63 067,08			
Signalisation	4 301,40			
Espaces verts	12 519,00			
Récolement	2 675,00			
Plateaux surélevés	8 704,40			
TOTAL DEPENSES	278 372,43	TOTAL RESSOURCES	278 372,43	100%

- sollicite la subvention correspondante.

- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022 de la Commune.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022/02/02 du 10 février 2022.

> Projet de délibération n° 2022/02/02 relatif à la construction station d'épuration : demande de subvention DETR et Agence de l'eau – nouvelle rédaction

Madame le Maire indique qu'il s'agit de reprendre cette délibération votée au mois de février dernier pour la compléter également avec l'approbation du projet et l'inscription de la dépense au budget communal à la demande des services préfectoraux.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'opération de construction d'une station d'épuration pour un montant total de 3 789 000 € HT.

- approuve le plan de financement relatif à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux comme suit :

DEPENSES	HT	RESSOURCES	Mtt	%
PRESTATIONS GENERALES	274 000,00	DETR 2022	350 000,00	9%
PERMIS DE CONSTRUIRE	4 000,00	Agence de l'eau	1 115 100,00	30%
DOCUMENTS A FOURNIR EN PHASE DE PREPARATION	87 000,00	Participation de la commune	2 323 900,00	61%
DOCUMENTS A FOURNIR EN EXECUTION	53 000,00			
PILOTAGE / COORDINATION / ASSURANCE	130 000,00			
PRESTATIONS DE TRAVAUX	3 051 500,00			
INSTALLATION DE CHANTIER	78 000,00			
ARRIVEE DES EFFLUENTS	236 500,00			
PRETRAITEMENTS	144 500,00			
TRAITEMENT DE L'EAU	1 012 500,00			
OUVRAGES ANNEXES	58 500,00			
FILIERE BOUES	674 500,00			
AUTOSURVEILLANCE / INSTRUMENTATION	54 500,00			
TRAITEMENT DES ODEURS	65 000,00			
POSTES GENERAUX	727 500,00			
PRESTATIONS DE MISE EN SERVICE	48 500,00			
TOTAL GENERAL HORS OPTION	3 374 000,00			
OPTION:	415 000,00			
FERMETURE / VENTILATION / DESODORISATION DU STOCKAGE DES BOUES	415 000,00			
TOTAL DEPENSES	3 789 000,00	TOTAL RESSOURCES	3 789 000,00	100%

- sollicite les subventions correspondantes.
 - dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022 du service de l'Assainissement
- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022/02/03 du 10 février 2022.

> Projet de délibération n° 2022/02/03 relatif au réaménagement de la rue et de la place de la Tour : demande de subvention DETR et Département – nouvelle rédaction

Madame le Maire indique que cette délibération approuvée le 10 février dernier doit être complétée au même titre que les deux précédentes.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'opération de réaménagement de la rue et de la place de la Tour pour un montant total de 353 949,80 € HT, comprenant notamment le réaménagement structurel de la place : matériaux, aménagement d'un espace végétalisé, modification des espaces de stationnement, installation d'une borne électrique de recharge pour véhicules, végétalisation des abords, réfection de la voirie et réaménagement des cheminements piétonniers de la rue et de la place de la Tour.
- approuve le plan de financement relatif à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux comme suit :

Dépenses	€ HT	Ressources	montant	%
Réaménagement place de la Tour	301 531,00	Etat (DETR ou DSIL)	123 882,43	35%
Lot 1 - VRD et éclairage	289 381,00	Autofinancement	180 067,37	51%
Lot 2 - Aménagements paysagers, mobilier urbain	12 150,00	C. Départemental	50 000,00	14%
Construction d'un abri	50 528,80			
Lot 1 - démolition - maçonnerie	18 988,80			
Lot 2 - Charpente Bois - couverture	21 840,00			
Lot3 - Serrurerie	9 700,00			
SPS	1 890,00			
Total dépenses	353 949,80	Total recettes	353 949,80	100%

- sollicite les subventions correspondantes.
 - dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022 de la Commune
- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022/02/04 du 10 février 2022.

> **Projet de délibération n° 2022/02/04 relatif au Rapport d'orientations budgétaires 2022**

Madame le Maire présente **l'environnement macro-économique** avec l'évolution du PIB enregistrant une croissance de 6,7 % en 2021 malgré la crise sanitaire (contre – 8 %). Ce pourcentage s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure.

Le déficit public diminue également à – 8,1 % contre 9,1 % en 2020. Le ratio de dette publique n'a que légèrement progressé à 115,6 % contre 115 % en 2020.

La Loi de finances pour 2022 comprend le plan « France 2030 » composé de la manière suivante :

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales atteignent dans la Loi de Finance 2022 un montant de 105.5 milliards d'euros soit une hausse de 1.2 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable à 26.786 milliards d'euros dont 18.3 milliards pour le bloc communal et 8.5 pour les départements.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont en hausse et représentent 2.1 milliards d'euros (+ 337 millions d'euros par rapport à 2021).

Madame le Maire présente ensuite la **situation financière de la Commune**.

Ces dépenses restent néanmoins inférieures de 5,29% par rapport à l'exercice 2019.

Le chapitre 11 - charges à caractère général – Ces charges ont progressé de 8,61% soit 139 000€ en restant inférieures à 2019. Cette évolution résulte de l'annulation d'une partie de la programmation culturelle, l'annulation des fêtes Franco-Ecossaises, des dépenses moins lourdes en énergie (plus de manifestations nécessitant le chauffage de nos bâtiments...), de la fermeture des services. En 2021 les charges de personnels ont progressé de 2,86% soit 103 000€, la variation est de -1,93% soit 73 000 € par rapport à 2019. Cette évolution résulte du choix de la collectivité de pratiquer l'auto-assurance pour les arrêts maladies compte tenu de l'augmentation substantielle de cotisation, et de l'annulation des contrats estivaux. C'est d'ailleurs un projet de délibération qui va être voté aujourd'hui pour recruter des jeunes afin de pallier les absences estivales dues aux congés ou au surcroît d'activités (arrosage, fêtes franco-écossaises, accueil mairie et animateurs).

Le chapitre 014 – atténuation de produits - retranscrit la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La participation de la commune s'élève à 124 635€ en 2021 contre 110 899€ en 2020, cette variation résulte du changement du pourcentage pris par la Communauté de Communes. La loi prévoit un pourcentage de 20% pour les communautés de communes et le reste pour les communes, étant en régime dérogatoire, ce pourcentage est passé en 2021 de 40 % à 30 % pour la Communauté de Communes et 70 % pour les communes. L'application de ce taux représente une augmentation de 13 000 € pour Aubigny. Les autres charges de gestion courante baissent de 3,67 %, ce qui correspond à 30 000 € à la suite de la baisse de certaines subventions versées, les créances éteintes ou admises en non-valeur ont été moins lourdes en 2021 qu'en 2020.

Les charges financières sont en légère baisse de 6,29 % en rapport avec le profil des remboursements des emprunts. Le chapitre 67 correspond à l'exercice 2020 qui contenait les éléments d'expropriation des établissements Rateau (reversement financeur à la suite de la vente). Les recettes de fonctionnement sont stables après une baisse de 104 000 € en 2020 elles progressent de 61 000 € en 2021 mais restent bien inférieures à 2019.

Le chapitre 13 – atténuation de charges atteint 96 000€ en 2021 correspondant aux remboursements d'assurance du personnel puisqu'il y'a eu des arrêts qui ont pris effet avant la décision d'auto-assurance. Le remplacement des agents absents n'est assuré qu'en cas de nécessité absolue, dans les autres cas la charge de travail est répartie sur le service afin de ne pas supporter une double charge. Les produits des services ont légèrement progressé en 2021 par rapport à 2020 mais restent loin du niveau de 2019. On remarque une chute des produits de services notamment pour la piscine. En ce qui concerne le portage de repas et l'aire d'accueil des gens du voyage, il s'agit d'une refacturation et pour le service jeunesse l'augmentation est due à la mise en place de la deuxième semaine du centre de loisirs. Les recettes de la Piscine en 2021 étaient de 48 083€ alors qu'en 2019 elles étaient de 118 000€, les dépenses de fonctionnement étaient de 392 895€ en 2021, nous avons donc un déficit de 344 812€.

Le chapitre 73 – impôts et taxes – Ce chapitre s'établit à 4,6 millions en tenant compte de la réforme de la fiscalité (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de foncier bâti, abattement compensé par l'Etat). En 2021, il y a eu une exonération pour les entreprises industrielles de la moitié de la taxe foncière, ce qui a donc créé une baisse de 900 000€ sur la base de notre foncier bâti entre 2020 et 2021. La commune perçoit de moins en moins d'impôts et taxes et de plus en plus de compensations. Les dotations et participations progressent de 20% mais cette évolution résulte d'allocations compensatrices de cotisation économique et territoriale et de taxes foncières. En 2021, la dotation globale de fonctionnement a baissé de 2,56% soit 22 000€.

Le Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante - Le chapitre progresse de 14%, cette évolution est le résultat des premiers loyers de la gendarmerie, de la location d'une boutique au fromager sur 12 mois puisqu'il est arrivé en septembre 2020, le retour à 100% des loyers de la gare suite aux exonérations consenties en 2020 et de l'excédent du budget du Moulin des filles qu'il faudra retirer des analyses et considéré comme évènement exceptionnel. L'épargne brute représente des dépenses réelles de fonctionnement de 6 495 340€ et des recettes réelles de fonctionnement de 7 535 925€, ce qui fait un total de 1 040 585€. L'épargne nette est de 522 000€, elle a baissé de 25%. La capacité de désendettement est un indicateur qui permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre toute son épargne brute, cet indicateur s'établit à 2,47 ans.

Les principaux investissements de 2021 sont les suivants :

- Château des Stuarts (AP prévisionnel de 829 000€) : 72 746€
- Equipements sportifs au parc des sports : tennis couverts nous avons dépensé 717 945€, le club house du rugby dépense de 18 184€
- Construction de la gendarmerie : 859 675€
- Etanchéité de la toiture de la salle des fêtes : 36 463€
- Etanchéité de la fontaine de l'îlot Saint Anne : 44 995€
- Mise en place du kiosque famille : 7 260€
- Plantations : 8 911€
- Installation d'une nouvelle sirène : 23 144€
- Installation d'une tribune télescopique à la Forge : 95 165€
- Mise en place d'un nouveau liner sur le bac tampon piscine : 8 200€
- Démolition en réfection du péril maison rue du Bourg Coutant : 80 638€ il va falloir ajouter à peu près 40 000 € pour réaliser l'entourage et les murs, c'est une opération qui coûte cher mais le bâtiment était vraiment en ruine.
- Travaux de voirie avec la création de bordures et caniveaux rue St Ligori, chemin de Launay, domaine d'Aubigny). La commune a également lancé la reprise du plateau Mail Guichard, la réfection du carrefour rue du Prieuré/rue Cambournac et le renforcement de la structure du carrefour rue de la Sologne. On note également la création des réseaux d'eaux pluviales rue du Cygne et place de l'Etape aux Vins : 84 910€
- Extension électrique dans les Grands Jardins : 21 743€
- Installation de nouveaux jeux dans les Grands Jardins : 25 707€
- Aménagement d'un Escape Game : 23 424€
- Installation de nouveaux jeux au sein de l'école maternelle : 7 992€
- Acquisition d'une nouvelle autolaveuse pour la piscine : 5 570€
- Achat d'une armoire chaude pour la cantine scolaire : 1 372€

Au niveau des éclairages publics :

- Solde des opérations débutées en 2020 : 37 521€ représentant les opérations relatives au chemin de Bouzy, du chemin Vert, de la rue de la Chaussée et de l'avenue de la Gare.
- Travaux engagés en 2021 mais non réglés : 56 121€ pour les opérations rue des Verdiers, rue Etienne Soyer, rue du Dr Gressin, rue du 8 mai 1945, rue du 11 novembre 1918, Chemin des Parcelles, rue de la Malnoue, route de la Chapelotte, route de Sainte-Montaine et des Grands Jardins.
- Investissement au sein du cimetière : 29 014€ avec l'aménagement d'un nouvel ossuaire, solde des travaux relatifs au jardin du souvenir, nouvelles plantations, installation d'un nouvel abri et de nouveaux bancs.

Madame le Maire aborde ensuite le **budget 2022** qui est élaboré comme un budget « post covid ». Les dépenses et les recettes de fonctionnement devraient retrouver un niveau supérieur aux exercices passés (2020 et 2021) avec la reprise des activités et la hausse générale des prix. Ce samedi, à la Forge il y avait la représentation d'un spectacle de qualité avec beaucoup de monde, il faut remobiliser le cinéma. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient progresser de 11,77% : les principales hausses résultent de la progression des charges à caractère général +25,32% par rapport à 2021 et +10,87% par rapport à 2019 et des charges de personnels +7,13% par rapport à 2021 et +5,07% par rapport à 2019. Les charges à caractère général progresseront de 216 000€, aujourd'hui il est difficile de faire une estimation et de se projeter. Cette hausse résulte des nouveaux services mis en place ces dernières années, pour rappel : ouverture deux semaines de vacances pour l'accueil de loisirs, navette

Nessy, amélioration des menus de la cantine avec plus de produits bio. Les dépenses étaient compensées en 2020 et 2021 par les économies d'énergies, l'annulation des fêtes Franco-Ecossaises.

Le problème des fluides (+22%) représente une hausse de 113 000€, la prévision pour 2022 se base sur 2019 pour la consommation et sur l'évolution récente des coûts avec 20% pour le gaz. L'évolution des coûts des fluides devrait progresser de 22% en 2022, des consignes ont été données afin d'économiser et de faire très attention lors de l'utilisation des salles communales et en ce qui concerne les dépenses de lumière un point va être fait pour diminuer l'éclairage sur certains parkings. Il est important de poursuivre les efforts en matière de modernisation de nos installations pour baisser la consommation et être attentifs de manière générale à la consommation énergétique dans nos bâtiments.

Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 3 998 000€ cela représente une hausse potentielle de 266 000€ par rapport à l'exercice 2021, +7,13%. De nouveaux recrutements sont à prévoir en 2022, VTA logements (subventionné), le tuilage du poste de la direction générale des services du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, et le retour à un effectif équivalent à 2019 pour le service communication. Madame RENIER remercie Monsieur Chausseron pour avoir assuré l'intérim en remplaçant bénévolement un agent avant l'arrivée de Clarisse Robinet au 1^{er} mars dernier. L'adhésion au CNAS représente 20 000€ et le versement de la prime inflation équivaut à 8 900€. Le glissement vieillissement technicité, les avancements d'échelons et promotions de grade, la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la catégorie C ainsi que la hausse du SMIC représente un coût supplémentaire estimé à 57 000€. Les recrutements opérés courant 2021 sont à prévoir sur 12 mois en 2022, il s'agit notamment d'un menuisier, du retour à l'effectif complet au service de police municipale avec Pascal Jablonski qui assume dorénavant la fonction de chef de police et le recrutement de Touffik Mihoub en tant que policier municipal.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera prévu dans la continuité de 2021, le conseil municipal avait adopté dans sa séance du 16 septembre 2021 la nouvelle clé de répartition du régime dérogatoire.

Concrètement avec toutes ces hausses, les charges augmentent plus rapidement que les recettes ce qui tend vers « l'effet ciseau » (les courbes se croisent et on ne peut plus honorer les dettes), ce que ne laisse d'autre choix que d'augmenter les impôts. Pour rappel les impôts n'ont pas été augmentés depuis 1999, soit 22 ans. Il est peut-être regrettable de ne pas avoir augmenté ces impôts plus tôt alors qu'il était possible de le faire sur plusieurs taxes. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une seule taxe sur laquelle il est possible d'agir : la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation qui est un réel souffle pour tous les ménages du fait de cette période de hausse, celle-ci retire à la commune tous ses leviers d'actions ainsi que la relation de l'habitant aux services car d'un côté des propriétaires qui n'habitent pas Aubigny et qui paient des impôts et d'un autre côté des habitants qui n'ont plus cette relation à l'impôt. Cela représente un problème de libre administration qui pourrait aboutir à l'avenir à des recettes uniquement formées des contributions de l'Etat. Les bases bénéficient d'une augmentation cette année de 3,4%, la réforme de la revalorisation des bases de la taxe foncière date des années 1970 sans modification depuis. La base de la taxe foncière en 2020 était de 6 894 600€, en 2021 elle n'est plus que de 5 937 117€. En ajoutant les 3,4%, elle représente 6 138 979€ pour 2022.

Avec le taux inchangé, les produits représentent un total de 2 050 419€ ; avec une augmentation de 3 points (qui représente environ 10%) pour aboutir à un taux de 36,40%, les produits seraient de 2 234 588€. Selon nos estimations, la variation du taux de taxe sur le foncier bâti de 33,40% à 36,40% permettrait à la commune de bénéficier d'un produit fiscal supérieur de 184 000€ au produit fiscal sans revalorisation de taux ce qui permet de redessiner la courbe à la hausse, ce qui n'empêchera pas

qu'il faudra tout de même faire des économies. Une des pistes est de passer le fonctionnement de la piscine en communauté de communes, parce qu'actuellement ce sont les seuls albinis qui paient complètement la piscine avec leurs impôts. La dépense n'est plus supportable pour la commune d'Aubigny. Une discussion et un travail va être mené avec l'ensemble des maires de la communauté de communes avec l'aide du service financier. Aubigny terminera les remboursements du prêt en cours en réalisant un remboursement anticipé, l'effort a été très important et il est temps maintenant d'élargir ce champ d'actions. Cela fait longtemps que ce sujet est abordé par les maires d'Aubigny qui se sont succédés.

Nous avons mené des recherches sur les taux de la taxe du foncier bâti, la moyenne au niveau national est de 41,34%, au niveau départemental 41,57%. Il est à souligner le rôle de centralité que remplit la commune, comme l'investissement lié à la Maison France Services.

Le chapitre 74 – dotations et participations - Ce chapitre comprendra une baisse de la dotation forfaitaire similaire à celle de 2021 (-22 000€). Des subventions exceptionnelles de fonctionnement diverses sont intégrées pour 2022 (inventaire de la biodiversité, dispositif TENMOD, SDE 18 et subvention régionale pour la navette Nessy). Le chapitre intègre des compensations versées par l'Etat à la suite d'abattements accordés sur la cotisation foncière des entreprises industrielles.

Le chapitre 75 – les produits de gestion courante sont estimés à 165 000€ en 2022 et retracent les différentes locations de la commune. En 2020 et 2021, ce chapitre intégrait les excédents des budgets lotissements rue du Capitaine Poupat et Moulin des Filles.

Les dépenses d'investissement 2022 comportent des grandes opérations d'investissement, des opérations déjà lancées et d'autres investissements importants :

Les grandes opérations d'investissement qui débiteront en 2022 :

- Château des Stuarts : 723 000€
- Agrandissement de la crèche : 378 000€
- Aménagement de la place de la tour : 447 000€
- Sécurisation de la route des Naudins : 417 000€

Les opérations d'investissements déjà lancées qui se solderont en 2022 :

- Equipement sportifs au parc des sports – Cours de tennis : 50 000€
- Equipement sportifs au parc des sports – Club house rugby : 169 000€
- Construction de la gendarmerie : 50 000€

Les autres investissements importants :

- Elaboration d'un site patrimonial remarquable : 47 000€
- Eclairage public – Plan rêve : 15 000€
- Aménagement d'un espace rue du Bourg Coutant : 25 000€
- Reprise du mur du cimetière : 18 000€
- Rénovation de la toiture du Cloître – Première tranche : 17 000€
- Création d'un local archives : 85 000€
- Réfection de la route de Sainte-Montaine : 100 000€
- Installation d'un nouveau jeu au Parc des Sports : 20 000€
- Remplacement d'un véhicule des services techniques : 20 000€
- Mise en place d'un nouveau serveur pour la Mairie : 19 000€
- Mise au normes commission de sécurité et contrôles obligatoire à la Mairie : 10 000€
- Installation d'un nouveau système de sécurité incendie à la Mairie : 12 000€

- Alarmes incendies aux écoles, maison des jeunes et cantine : 7 000€
- Migration du système de sécurité incendie du CRJS : 11 000€
- Mise aux normes de sécurité de la maison des associations : 16 000€

En 2022, le remboursement du capital de la dette représente 442 000€.

Les recettes d'investissements 2022 sont composées des subventions non soldées en 2021 qui représentent 886 000€ et des subventions pour les nouveaux projets sont espérées à hauteur de 720 000€. Un emprunt est prévu pour le financement des opérations, il s'élèvera à 667 000€. Les perspectives au-delà de 2022 seront de contenir le niveau des dépenses de fonctionnement par la maîtrise des charges, tout en stabilisant le niveau des recettes afin de permettre la réalisation d'investissements.

Madame le Maire termine par les budgets annexes qui comprennent le **budget assainissement** qui représentera une année importante puisque la commune est contrainte de construire une nouvelle station d'épuration pour un montant de 5 238 000€ TTC. La section exploitation s'équilibrera à 339 000€ et la section investissement à 5 500 000€. Les restes à réaliser représentent 233 000€ pour la réhabilitation des réseaux et 153 000€ pour la maîtrise d'œuvre.

Le **budget eau potable** comprend les opérations d'investissement et d'entretien du réseau d'eau potable de la commune, la section d'exploitation s'équilibrera à 363 000€ et la section d'investissement à 662 000€. En investissement, les restes à réaliser pour réhabilitation du Château des Naudins représentent 294 000€.

Une étude patrimoniale sera intégrée pour un coût de 114 000€, son objectif est de :

- Définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource eau et des infrastructures existantes à venir,
- S'assurer que le réseau de distribution d'eau potable permet une desserte satisfaisante des usagers en situation actuelle et future,
- Vérifier que le système de production et distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine,
- Pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée,
- S'assurer que le réseau assure une défense incendie correcte pour les entreprises et pour les habitants.

Madame le Maire ajoute qu'un courrier a été transmis à Véolia afin de chiffrer une deuxième ligne d'alimentation pour le secteur des entreprises (Mécachrome, Wilo, Butagaz...) qui n'est pas correctement alimenté. Pour 2022 il n'est pas prévu de réévaluation du prix de l'eau. Depuis le 1^{er} juillet 2021 le prix de l'eau pour une facture de 120m³ est de 4,97€/m³ : la part de l'eau est de 2,43€/m³ et la part de l'assainissement est de 2,54€/m³

Madame le Maire ainsi que le conseil municipal prennent acte du débat d'orientations budgétaires.

> Projet de délibération n° 2022/02/05 relatif à la passation d'une convention tripartite Commune – Ecole de Musique – Stuart Harmonie

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Raffestin qui informe que la commune met à disposition de l'association de l'Ecole de musique des locaux communaux situés au Cloître des Augustins noirs selon des modalités définies dans la convention cadre approuvée par délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2019. L'article 7 de la convention stipule que « l'association s'engage à ne pas substituer sans l'accord de la commune qui que ce soit dans la jouissance des lieux, équipements et matériels mis à disposition, même temporairement et sous quelque forme que ce soit, notamment par prêt, sous location ou cession ».

Parmi les associations culturelles présentes sur la commune, l'association Stuart Harmonie est à la recherche de locaux pour organiser ses répétitions. L'école de musique accepte de partager certaines salles du Cloître qu'elle occupe avec Stuart Harmonie et les deux associations proposent de mutualiser une partie de leur matériel et instruments respectifs. Les conditions de cette mutualisation de locaux et de matériels sont définies dans une convention.

Madame le Maire ajoute que l'association Stuart Harmonie est dirigée par Mathieu Duclos qui est gendarme à la garde républicaine et domicilié à Sainte-Montaine. Beaucoup de musiciens font partie de la communauté de communes et quelques-uns d'entre eux proviennent de la garde républicaine. Cette formation est intervenue lors de l'édition 2018 des fêtes Franco-Ecossaises où une œuvre a été créée à la demande de la commune et qui fut remarquable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'une convention tripartite, Commune – Ecole de musique – Stuart Harmonie.

> Projet de délibération n° 2022/02/06 fixant les tarifs de vente de livres au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance

Madame le Maire reprend la liste des produits touristiques proposés à la vente au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance comme suit :

- Livre « Histoire de l'Ecosse, des origines à nos jours » venant de paraître, le prix a été porté à 12,90€. L'auteur de ce livre est Michel Duchein bien connu à Aubigny qui a effectué beaucoup de recherches sur l'Auld Alliance et à même tenu une conférence.
- La bande dessinée « Le Grand Meaulnes » de Bernard Capot au prix de 13,23€ et qui a été également réévalué à 18,90€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs fixés concernant la vente de livres au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance.

> Projet de délibération n° 2022/02/07 relatif à l'inscription des circuits équestres sur le Plan départemental des itinéraires de promenade de randonnée

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Turpin qui décrit qu'au début des années 2000, le Syndicat Mixte du pays Sancerre Sologne avec le concours des centres équestres et les associations de cavaliers, a élaboré des circuits équestres pour lesquels les communes concernées avaient délibéré. Depuis des modifications ont été apportées aux parcours pour les rendre plus attractifs, il convient aujourd'hui de valider ces modifications et d'inscrire ces nouveaux parcours sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui garantit une protection légale des chemins et la continuité des itinéraires ainsi que la conservation des chemins ruraux.

Madame le Maire propose par conséquent et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission du 3 mars 2022, les points suivants :

- Accepter les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays Sancerre Sologne empruntant les voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée à la présente délibération,
- S'engager à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver leur caractère public et ouvert,
- S'engager à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant
- Accepter l'inscription des nouveaux tracés sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Madame le Maire précise qu'un récapitulatif est proposé afin de voir d'où partent les différents sentiers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'inscription des circuits équestres sur le Plan Départemental des Itinéraires de promenade de randonnée.

> Projet de délibération n° 2022/02/08 relatif à la passation d'une convention de formation à l'utilisation du Site Emploi Territoriale (SET) avec le centre de gestion du Cher

Madame le Maire rapporte que le Centre de gestion demande que dorénavant pour la création et vacance d'emploi de payer la somme de 20€ ou bien alors d'utiliser le logiciel et de proposer une formation au personnel. Elle propose d'autoriser les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité, de l'autoriser à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18. Il se trouve que nous avons un service des ressources humaines assez développé pour le faire en interne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'une convention de formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial avec le centre de gestion du Cher

> Projet de délibération n° 2022/02/09 relatif à la modification du tableau des emplois communaux pour recrutement besoins saisonniers

Madame le Maire explique qu'une animatrice a obtenu son concours d'ATSEM et viendra donc remplacer une ATSEM qui est actuellement en disponibilité et qui souhaite réorienter sa carrière. La proposition est donc de nommer cet agent au grade d'ATSEM principale de 2^e classe. Par ailleurs, il convient de créer les postes pour les emplois saisonniers, à savoir des adjoints techniques pour le service des espaces verts, pour le montage et démontage des fêtes Franco-Ecossaises, la restauration lors des fêtes Franco-Ecossaises également des travaux de couture, l'entretien de la piscine. Au sein de la filière culturelle, un poste pour le gardiennage du vieil aubigny et de la galerie François 1^{er} et pour la filière animation un adjoint animation pour l'ouverture de la maison des jeunes cet été.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du tableau des emplois communaux pour le recrutement de saisonniers.

> Projet de délibération n° 2022/02/10 relatif à la passation d'un bail commercial au profit de la SARL JHL AMBULANCES portant sur les locaux de l'ancienne caserne des pompiers

Madame le Maire aborde la reprise des locaux de l'ancienne caserne des pompiers et la location temporaire d'une partie de ces locaux. Au départ, il était envisagé la vente de ces locaux à la communauté de communes afin qu'elle y installe des ateliers pour les entreprises. Or, d'autres propositions ont été faites à la communauté de communes. Les locaux sont de nouveau disponibles et la commune d'Aubigny a été saisie d'une demande de location par la société JHL Ambulances qui souhaite regrouper ses ambulances sur Aubigny. Madame le Maire propose donc de conclure un bail commercial au profit de la SARL JHL Ambulances pour un loyer de 1 500€/mois, d'un dépôt de garantie d'un mois et une date d'entrée dans les lieux fixée au 15 mai 2022, de confier la rédaction de l'acte authentique à l'étude notariale BOMBERAULT-CASSIER à Aubigny et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à la présente délibération. Pour fixer le montant du loyer, une fourchette avait été donnée et la fourchette la plus haute a été retenue, ce qui permet de ne pas réaliser de travaux mais simplement le démontage de l'antenne. La société JHL Ambulances entretiendra les espaces verts.

Madame le Maire ajoute qu'en ce moment l'ancienne caserne des pompiers sert de base logistique pour la collecte des dons à l'Ukraine jusqu'à fin avril.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'un bail commercial au profit de la SARL JHL Ambulances portant sur les locaux de l'ancienne caserne des pompiers

> Projet de délibération n° 2022/02/11 relatif à la participation communale aux frais de la classe de découverte de l'école Sainte-Solange

Madame le Maire fait savoir que l'école Sainte-Solange organise un séjour à Super-Besse du 16 au 20 mai 2022 pour les enfants inscrits en classes de CE1 au CM2 dont le coût par élève s'élève à 360€ ; et du 18 au 20 mai 2022 pour les enfants inscrits en classes de PS au CP moyennant un coût par élève de 215€. L'école Sainte Solange n'est pas partie en classe de neige l'année dernière et a demandé de pouvoir envoyer les classes de CM1 et CM2 en classe de neige. Cette demande a été refusée dans un souci d'équité avec l'école publique qui organise un séjour pour les CM 1 uniquement. De ce fait, nous avons repris le même barème en appliquant le même pourcentage de participation des familles que pour l'école primaire des Grands Jardins. La participation de la commune pour les élèves de CM1 revient à 238 ;256 ;249 ;213 ;141 ;136 ;75 en ayant ajouté une nouvelle tranche au quotient familial afin d'en faire bénéficier plus de famille.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la participation communale aux frais de la classe de découverte de l'école Sainte-Solange.

> Projet de délibération n° 2022/02/12 et n°2022/03/13 relatif à la clôture des budgets des lotissements Moulin des Filles et rue du Capitaine Poupat

Madame le Maire précise que l'ensemble des opérations concernant la création du lotissement du Moulin des Filles et de la rue du Capitaine Poupat étant achevé, il convient de clôturer les budgets annexes. Pour le lotissement du Moulin des Filles l'excédent du budget global a permis de reverser au budget communal 2021 un montant de 58 118,41€ et pour la rue du Capitaine Poupat l'excédent du budget global a permis de reverser au budget communal 2020 un montant de 88 071,05€.

Madame le Maire propose sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission du 3 mars 2022, de clôturer les budgets annexe du lotissement du Moulin des Filles et de la rue du Capitaine Poupat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la clôture des budgets annexe du lotissement du Moulin des Filles et de la rue du Capitaine Poupat.

> Projet de délibération n° 2022/02/14 relatif au versement d'un don au profit de la population Ukrainienne

Madame le Maire évoque la situation préoccupante en Ukraine et annonce que la commune apporte tout son soutien au peuple Ukrainien. Elle propose de verser un don de 1 000€ pour la population ukrainienne par le biais de la protection civile et de l'Association des Maires de France qui appellent ensemble à la solidarité nationale. La protection civile nous informe également de la nature des dons à collecter pour être acheminés jusqu'en Ukraine.

Madame Bureau interpelle sur le fait de se tenir au courant de la nature des dons à collecter car des modifications de la liste sont apportées au jour le jour.

Madame le Maire reprend que l'organisation de la collecte est difficile par son acheminement et pense bien évidemment à ce peuple très courageux et à tous nos soldats qui défendent les intérêts de l'Europe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le versement d'un don de 1 000€ au profit de la population Ukrainienne

> Projet de délibération n° 2022/02/15 relatif au plan de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher

Madame le Maire explique que les travaux d'éclairage objet de la présente délibération concernent l'avenue de Paris et l'avenue Charles Lefèbvre pour un coût de 36 644,30€ HT avec 50% du montant à la charge de la commune soit 18 322,15€ pour 19 luminaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher

> Projet de délibération n° 2022/02/16 relatif à la passation d'une convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire affirme que la convention de partenariat avec ENEDIS permettra de maîtriser les consommations grâce à des alertes de consommation basées sur une moyenne des sept derniers jours, signalant tout problème ou dépassement. L'opérateur réalise également des analyses pour vérifier et voir où des économies peuvent être réalisées afin de renforcer la gestion énergétique du patrimoine communal. Le dispositif « Petites Villes de Demain » accompagne les élus à titre gratuit.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'une convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Informations diverses

- 1 – Madame le Maire informe que le centre de vaccinations a été fermé. Elle reprend quelques chiffres : 43 426 doses injectées dont 41 861 injections de Pfizer ; 1 074 de Moderna ; 320 d'AstraZeneca et 171 de Pfizer pédiatrique. Elle remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées tout au long de cette période difficile et en particulier Elvire Sanchez qui s'en est occupée en plus de son travail et de ses occupations annexes.
- 2 – Madame le Maire annonce que la commune a accueilli avec Stéphane Carré le congrès du Syndicat FO des agents des collectivités territoriales et des agents du secteur de la santé qui s'est tenu le mardi 8 mars 2022.
- 3 – Madame le Maire déclare avoir assisté à une réunion sur la « V48 » dont le projet est très bien engagé. La communauté de communes qui participe au financement va commencer à payer cette année et les travaux sur la portion Aubigny-Argent devrait débuter en 2023-2024.
- 4 – Madame le Maire souligne le fait que la commune a été sélectionnée par « les Petites Cités de Caractère » pour représenter la Région à travers une photo qui prendra place dans une exposition le long du Jardin du Luxembourg dont l'inauguration est prochaine. L'exposition se tiendra jusqu'au 3 juillet 2022.
- 5 – Madame le Maire mentionne que la commune a la possibilité de recevoir à la Maison France Services des médecins spécialistes qui viennent de l'hôpital de Vierzon, notamment des gynécologues et d'autres spécialistes. Une réunion avec la presse aura lieu le vendredi 25 mars 2022 à 17h30. Le directeur par intérim de l'hôpital de Vierzon donnera toutes les explications sur cette mise en place et une rencontre avec les médecins d'Aubigny est prévue. Ce nouveau dispositif permettra de soulager les médecins de ville qui pourront peut-être prendre d'autres patients. Il s'agit d'une belle opportunité pour un secteur où les habitants ne sont pas tous mobiles. Dans un premier temps, un cabinet sera mis à disposition à Aubigny dans les locaux France Services, à titre gratuit.
- 6 – Madame le Maire ajoute que la Flotille 34F sera présente vendredi 11 mars 2022 pour rencontrer les enfants des écoles. Ce parrainage fonctionne très bien et actuellement 5 marins d'Aubigny et des environs sont sur le porte avion Charles de Gaulle ; 4 d'entre eux sont marins grâce à ce parrainage et 3 sont aviateurs à l'aéroclub d'Aubigny.
- 7 – Monsieur Chausseron indique que le conseil municipal des jeunes a été installé en novembre 2021. Depuis cette date, deux réunions se sont déroulées et lors de ces réunions il a été observé la motivation des jeunes et également le désir de vouloir porter des projets dans des domaines divers et variés. Ils ont déjà travaillé sur la question des futurs jeux qui pourraient être installés au Parc des Sports et ont voté pour le prix du CMJ dans le cadre du concours des maisons illuminées. Fin mars, ils participeront à un atelier nichoir dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale et au printemps, ils devraient travailler sur un projet en lien avec le sport et un autre projet en lien avec la culture. Pour la toute première manifestation organisée par le CMJ lui-même, les jeunes ont souhaité organiser un rendez-vous costumé le mercredi 2 mars 2022 dernier pour lequel ils ont réalisé eux-mêmes l'affiche, assuré la communication interne au sein de leurs classes et écoles respectives et enfin recensé le nombre de participations en amont afin que nous puissions acheter le nombre de gouters nécessaire. Les parents et enfants ont répondu présents à ce rendez-vous qui a ravi tout le monde. Monsieur CHAUSSERON félicite les dix-sept jeunes conseillers municipaux et tient également à remercier les membres de la commission jeunesse et affaires scolaires qui l'accompagnent lors de toutes les réunions préparatoires.
Madame le Maire ajoute que les jeunes sont motivés et souhaite que cela continue dans ce sens.

-Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.